



EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 21/02/2022  
Reçu en préfecture le 21/02/2022  
Affiché le 21/02/2022  
ID : 029-212901615-20220215-DCM\_2022\_1\_7-DE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

N° 2022-1-7

L'an deux mil vingt-deux,

Le 15 février à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la salle Lannurien.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

Madame C. LE BER est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : GOURVES Muriel à Cyril BERTHOLOM, HERFAUT Denis à SIMON Mikael, BERNARD Jean-Michel à ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, MILIN Claudine à CORNIC Karine

Excusé : CARIOU Philippe

Absente : LE BOSSER Olivia

---

### Objet – COMMISSIONS COMMUNALES – MODIFICATIONS SUITE A LA DEMISSION DE Mme QUEMENEUR

---

Monsieur le Maire explique que, suite à la démission de Mme QUEMENEUR Lenaig et la prise de fonction de M. BERNARD Jean-Michel, il convient de modifier les commissions communales en conséquence.

En effet, Mme QUEMENEUR faisait partie des commissions « Urbanisme », « Animation, art, culture, patrimoine, associations et sports », « Communication ».

Monsieur BERNARD souhaite intégrer comme suit :

- La commission « Communication » en lieu et place de Mme QUEMENEUR
- La commission « Travaux » en sus

Un appel à candidature est fait parmi les élus pour remplacer Mme QUEMENEUR dans les commissions :

- Urbanisme
- Animation, art, culture, patrimoine, associations et sports

Monsieur Yvon ARZUR, 5<sup>ème</sup> adjoint, se propose d'intégrer la commission Communication.

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

ID : 029-212901615-20220215-DCM\_2022\_1\_7-DE

Aucun conseiller ne proposant sa candidature pour les commissions « Urbanisme » et « Animation, art, culture, patrimoine, associations et sports », les modifications sont ainsi mises au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- > **APPROUVE** la proposition d'intégrer M. BERNARD et M. ARZUR dans la commission « Communication »
- > **APPROUVE** la proposition d'intégrer M. BERNARD dans la commission « Travaux »
- > **PREND ACTE** de la volonté de M. BERNARD de se retirer des commissions « Urbanisme » et « Animation, art, culture, patrimoine, associations et sports »

Le Maire,

David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)